

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 24 juin 2021
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX

N° 35

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 29/06/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 29/06/2021 (accusé de réception du 29/06/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Compte de gestion 2020

Il est demandé au conseil municipal d'approver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par madame la trésorière de Quimper Communauté.

Madame la trésorière de Quimper Communauté vient de nous faire parvenir le compte de gestion pour l'année 2020.

Celui-ci est conforme au compte administratif de cet exercice.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'année 2020 par la trésorière n'appelle ni observation, ni réserve ;

2 - d'approver dans les mêmes formes les comptes de gestion des budgets annexes.